



**Assemblée générale**  
**Conseil économique et social**

Distr.  
GENERALE

A/43/367/Corr.1/  
E/1988/82/Corr.1  
1er juin 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-troisième session  
Point 12 de la liste préliminaire\*  
RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE  
ET SOCIAL

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL  
Deuxième session ordinaire de 1988  
APPLICATION DE LA DECLARATION SUR  
L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX  
PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX  
PAR LES INSTITUTIONS SPECIALISEES  
ET LES ORGANISMES INTERNATIONAUX  
ASSOCIES A L'ORGANISATION DES  
NATIONS UNIES

Assistance au peuple palestinien

Rapport du Secrétaire général

Rectificatif

Page 5

- a) L'alinéa d) du paragraphe 13 devrait se lire comme suit :

"d) La Commission a également collaboré avec la CNUCED à l'établissement d'une étude relative au secteur financier dans les territoires palestiniens occupés par Israël (juillet 1988) (voir par. 16 a) ci-après)."

- b) A l'alinéa b) du paragraphe 14, supprimer "(en commun avec la CNUCED)"

- c) L'alinéa d) du paragraphe 14 devrait se lire comme suit :

"d) Etude sur les pratiques commerciales et financières israéliennes dans les hauteurs du Golan".

\* A/43/50.